

# Séries interclub GNS du Lac St-Louis



*Yacht-Club de Beaconsfield, Yacht-Club de Pointe-Claire, Yacht-Club Royal St-Laurent*

**21 mai au 20 octobre 2024**

Montréal, Québec, Canada

## **INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)**

### 1. RÈGLES

1.1. Les régates seront régies par les Règles de Courses pour Voiliers (RCV).

### 2. CHANGEMENTS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

2.1. Toutes modification aux instructions de courses sera affichée sur le tableau officiel d'information se trouvant à l'adresse <https://gnsracing.com/> avant 13h00 de la même journée qu'elle prendra effet, sauf si la modification concerne une modification à l'horaire des courses lequel changement sera affichée au plus tard à 20h00 la journée précédant sa mise en application.

### 3. COMMUNICATIONS AVEC LES COMPÉTITEURS

3.1. Les avis aux compétiteurs seront envoyés à l'adresse courriel sous laquelle le bateau est enregistré.

3.2. Sur l'eau, le canal VHF 77 est réservé à la communication du Comité de Course. Les coureurs peuvent utiliser le canal 77 pendant les courses uniquement pour les messages d'urgence ou de sécurité. Une mauvaise utilisation du canal 77 pendant les courses pourrait être considéré comme une faute - RRS 69.

### 4. CODE DE CONDUITE

4.1. [DP] Les compétiteurs et leurs accompagnateurs devront se conformer aux demandes raisonnables des officiers de course.

### 5. SIGNAUX ÉMIS DU RIVAGE

5.1. Tout signal émis du rivage sera fait à partir du mât du club hôte et un courriel sera envoyé simultanément à toute la flotte enregistrée des GNS.

5.2. Lorsque le pavillon AP est hissé à partir de la rive, «1 minute » est remplacé par « un minimum de trente (30) minutes » dans les signaux de course « Aperçu ».

### 6. PAVILLONS DE CLASSE

6.1. Les pavillons de classe sont :

DIVISION	PAVILLON DE DIVISION
1	Mauve
2	Vert
3	Blanc
4	Jaune

### 7. PARCOURS

7.1. Les parcours sont identifiés à l'Addenda A.

7.2. Pour les Divisions 1 et 2, le parcours sera au vent/sous le vent, 2 fois autour du parcours (le « Parcours Régulier ») ou une fois autour du parcours (le «Parcours Court»). Toute les marques du parcours doivent être laissées à bâbord.

7.3. L'indication du parcours raccourci sera signifiée par la flame numérique 1 étant arborée sur le

bateau comité. Si la flamme numérique 1 n'est pas arborée, les coureurs doivent compléter le Parcours Régulier.

- 7.4. Pour la Division 1 la bouée au vent sera placée à une distance permettant d'optimiser le temps de course à environ 30 minutes avant l'heure limite de course prescrite dans l'addenda B. L'emplacement de la marque ne peut pas faire l'objet d'une réclamation.
  - 7.5. La marque au vent pour la Division 2 sera située de telle sorte que la longueur du parcours au vent soit environ 75 % de la longueur du parcours au vent de la Division 1. L'emplacement de la marque ne pourra donner lieu à une réclamation. Toutes les marques de parcours doivent être laissées à bâbord.
  - 7.6. Pour la Division 3, le parcours à parcourir sera un triangle et un au vent sous le vent (le « parcours régulier ») ou un parcours au vent sous le vent (le « parcours court »). La marque au vent sera située de manière que la longueur du parcours au vent soit environ 75 % de la longueur du parcours au vent de la Division 1. L'emplacement de la marque ne peut faire l'objet d'une réclamation. Toutes les marques du parcours doivent être laissées à bâbord.
  - 7.7. Pour la Division 4 le parcours régulier sera un triangle suivi d'un bord au vent et un bord sous le vent. Le parcours court sera un bord au vent suivi d'un bord sous le vent. La marque au vent sera située de manière que la longueur du parcours au vent soit environ 75 % de la longueur du parcours au vent de la Division 1. L'emplacement de la marque ne peut faire l'objet d'une réclamation. Toutes les marques du parcours doivent être laissées à bâbord.
  - 7.8. Le parcours ne sera pas raccourci. Ceci change RCV 32.
  - 7.9. Le parcours ne sera pas modifié à la suite du signal préparatoire. Ceci change RCV 33.
8. PARCOURS FROSTBITE (FROSTBITE GNS et FROSTBITE "COMPLET")
- 8.1. Les séries FROSTBITE GNS et FROSTBITE sont uniquement pour les divisions 1, 2 et 3.
  - 8.2. Toutes les divisions courront le même parcours avec deux remontées au vent et deux descentes sous le vent, et ceci avec une seule bouée au vent et sous le vent. La bouée sous le vent sera aussi la bouée de départ et la bouée d'arrivée. Ceci modifie les instructions de courses 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6 et 9.2 (voir Addenda A).
  - 8.3. Lorsque le pavillon numérique 7 est hissé comme signal d'avertissement toutes les divisions prennent le départ ensemble. Ceci modifie IC 10.6.
  - 8.4. Le comité se réserve le droit de mettre en application RCV 33, "changer le bord suivant du parcours" ainsi que RCV 32 raccourcissement de parcours. Ceci modifie IC 7.8 et 7.9.
9. BOUÉES
- 9.1. Les marques utilisées seront des marques gonflables soit jaune ou orange.
  - 9.2. La bouée de départ/d'arrivées sera une boule rouge.
10. LE DÉPART
- 10.1. Le départ des courses sera fait en utilisant RCV 26
  - 10.2. La ligne de départ sera délimitée par un drapeau orange sur le bateau signaleur du côté tribord de la ligne et le côté parcours de la marque de départ/arrivée située à bâbord.
  - 10.3. Les bateaux pour lesquels le signal d'attention n'a pas été donné doivent se tenir à l'écart de la zone de départ pendant la séquence départ des autres divisions.
  - 10.4. Quand, au signal de départ d'un bateau, une partie quelconque de sa coque se trouve du côté parcours de la ligne de départ, le bateau comité tentera de héler son numéro de voile. Dans une situation où le bateau comité a failli de héler le numéro de voile, ou si le compétiteur n'a pas entendu le bateau comité héler son numéro de voile, ces situations ne peuvent pas faire l'objet d'une demande de réparation. Ceci change la règle RCV 62.1 (a).
  - 10.5. Un bateau qui ne prend pas le départ dans un délai de quatre minutes suivant son signal de départ se verra attribuer un score DNS. Ceci change RCV A5.1 et A5.2.
  - 10.6. L'ordre de départ sera déterminé par les drapeaux arborés par le bateau comité. Le bateau comité va tenter de lancer les départs selon l'ordre des divisions. Afin de faciliter la gestion de la course, le bateau comité peut modifier l'ordre des départs ou combiner plus d'une division dans un départ, et ce à son entière discrétion. Une telle action par le bateau comité de peut faire l'objet d'une demande de réparation.
11. L'ARRIVÉE
- 11.1. La ligne d'arrivée sera établie entre un mât arborant un pavillon bleu sur le bateau comité et la bouée de départ/d'arrivées du côté parcours.

## 12. TEMPS LIMITE

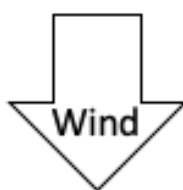
- 12.1. Le Temps Limite d'une course (voir RCV 35), est indiqué à l'Addenda B.
- 12.2. Les bateaux qui ne complètent pas le parcours avant le Temps Limite, et ne s'étant pas retiré de la course, pénalisé ou ayant subi une réparation, se verront attribuer le score Time Limit Expired (TLE) sans séance d'instruction. Un bateau ayant obtenu un score TLE obtiendra un score équivalent au nombre de points du dernier bateau ayant terminé avant l'expiration du Temps Limite plus 1. Ceci change RCV 35, A5.1, A5.2 et A10.
- 12.3. Le fait de ne pas se conformer au Temps Limite ne peut faire l'objet d'une demande de réparation. Ceci change RRS 62.1(a).
- 12.4. La Fenêtre pour Finir, soit le temps limite pour les bateaux pour finir après que le premier bateau de leur division ayant pris le départ, a effectué le parcours et fini, sera de 30 minutes.
- 12.5. Les bateaux ne finissant pas dans la fenêtre pour finir devront être classés DNF sans instruction. Ceci modifie les RCV 35, A4 et A5.

## 13. DEMANDE DE RÉCLAMATION

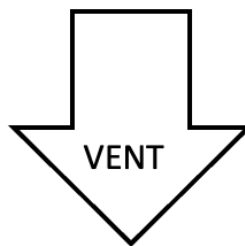
- 13.1. Une demande de réclamation doit être soumise avant 13h00 le lendemain où la course a eu lieu.
- 13.2. Les formulaires de demande de réclamation se trouve sur le « Official Notice Board » sur le site [gnsracing.com](http://gnsracing.com)
- 13.3. Un avis informant les parties impliquées dans une demande de réclamation sera affiché au plus tard 48 heures après la course informant qu'ils sont une des parties ou témoins impliqués dans une séance d'instruction. Les séances d'instructions seront tenu dans la salle d'instruction au Yacht Club de Pointe-Claire.
- 13.4. RCV 62.2(a) et 66.2(a) se s'appliquent pas.

## ADDENDA A – PARCOURS

Division	Parcours régulier	Parcours court
1	Départ-1b-2-1b-Arrivée	Départ-1b-Arrivée
2	Départ-1a-2-1a-Arrivée	Départ-1a-Arrivée



Division	Parcours régulier	Parcours court
3	Départ-1a-2-3-1a-Arrivée	Départ-1a-Arrivée
4	Départ-1a-2-3-1a-Arrivée	Départ-1a-Arrivée



Division	Regular Course	Short Course
FROSTBITE 1, 2, 3 only	Start-1-2-1-Finish	RRS 33, 32 applies



Départ/Arrivée  
Start/Finish

ADDENDA B- Limite de Temps de course

DATE	TIME LIMIT
Mai 14	20h36
Mai 16	20h38
Mai 21	20h43
Mai 23	20h45
Mai 28	20h50
Juin 4	20h52
Juin 6	20h56
Juin 11	20h57
Juin 13	21h00
Juin 18	21h01
Juin 20	21h02
Juin 25	21h03
Juin 27	21h03
Juin 29	21h03
Juillet 2	21h01
Juillet 4	21h01
Juillet 9	20h58
Juillet 11	20h57
Juillet 16	20h53
Juillet 18	20h51
Juillet 23	20h46
Juillet 25	20h44
Juillet 30	20h38
Août 1	20h35
Août 6	20h28
Août 8	20h25
Août 13	20h17
Août 15	20h14
Août 20	20h05
Août 22	20h02
Août 27	19h53
Août 29	19h50

